

MAIRIE de MANGLIEU

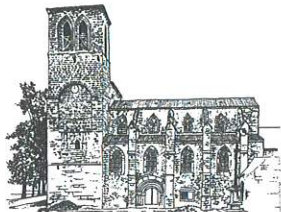
Arrondissement de Clermont-Ferrand

PUY-DE-DÔME

63270

Téléphone 04 73 71 52 01

E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois

Le 12 septembre,

Le Conseil Municipal de MANGLIEU

Dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Madame Michèle BROUSSE, Maire

En séance ordinaire, salle de la Mairie à 20 h 00

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre
2023

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

ID : 063-216302059-20230912-2023_09_12_06-DE

S2LO

Présents : Monsieur BOUCHICHE Laurent, Madame BROUSSE Michèle, Madame BRUT Emmanuelle, Monsieur VERMOREL Julien, Madame WALRAND Andrée, Monsieur Vincent BRUT, Monsieur FAURE Francis, Monsieur PAGES Patrice

Absente : Mélissa DELTOUR

Excusé : Madame Nathalie LEGRIX, Monsieur MONTI Christian

Pouvoir : 2, Madame Nathalie LEGRIX donne pouvoir à Madame Michèle BROUSSE, Monsieur Christian MONTI donne pouvoir à Monsieur Laurent BOUCHICHE

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BRUT

N° 2023-09-12-06

Objet : Dénomination des voies du bourg – Ajout d'un nom de rue

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Par délibérations n° 2022-06-28-07 du 28 juin 2022 et n° 2022-29-11-06 du 29 novembre 2022, le Conseil Municipal adopté les dénominations des voies du bourg de Manglieu.

Cependant, une voie a été oubliée et doit être dénommée afin de numérotter certaines habitations.

Madame le Maire propose pour cette voie :

- Passage de l'Arkose

Le Conseil Municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la dénomination de cette voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** cette dénomination.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Michèle BROUSSE

